

Des brochures pour les clients au Centre de rétention des étrangers / ZZC



Co-funded by
the European Union



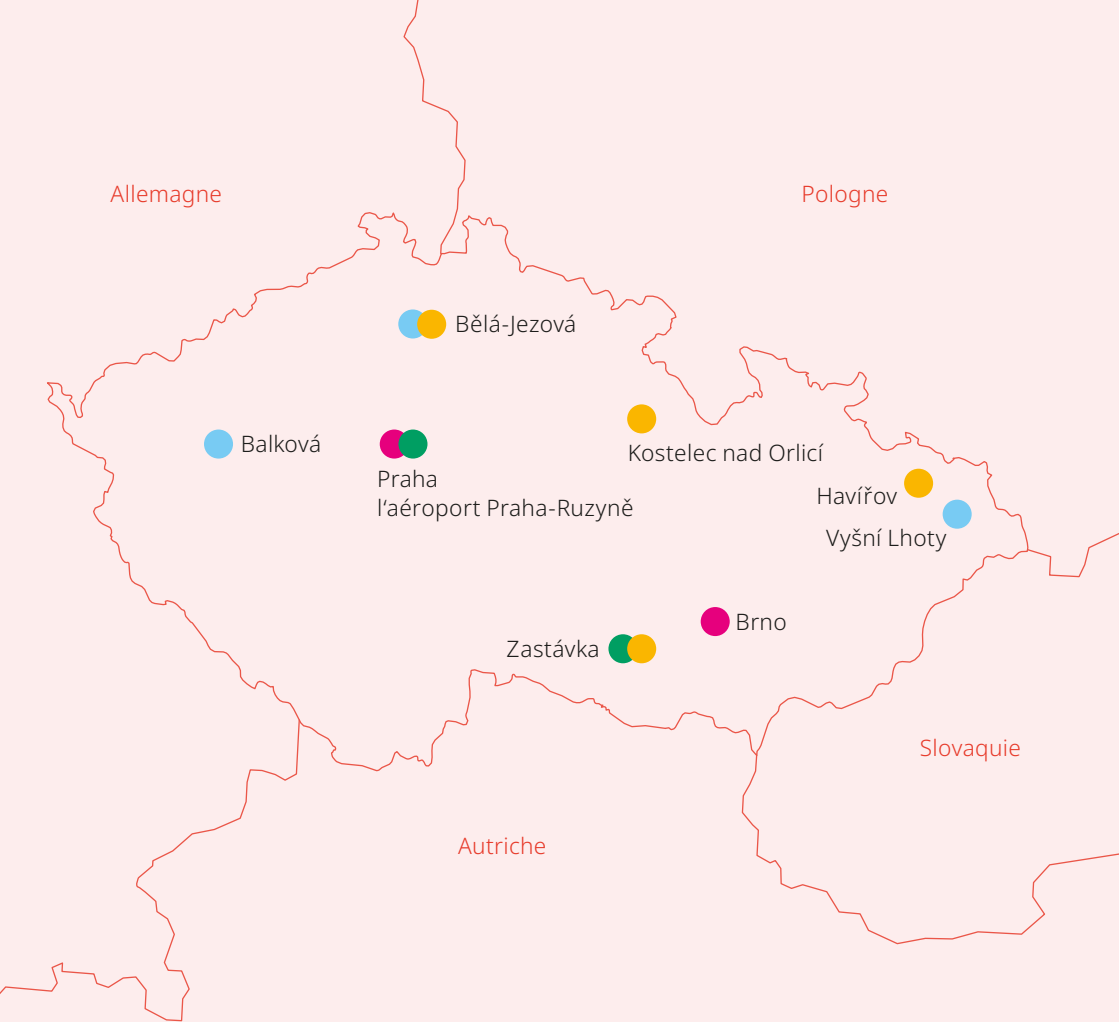
Consortium of Migrants
Assisting Organizations



SDRUŽENÍ ASSOCIATION
PRO INTEGRACI FOR INTEGRATION
A MIGRACI AND MIGRATION



organization
for aid to
refugees



- Praha / Prague, Brno: les grandes villes de la République tchèque
- Centre d'accueil: l'aéroport Praha-Ruzyně, Zastávka
- Centre de rétention des étrangers: Balková, Bělá-Jezová, Vyšní Lhoty
- Centre de séjour: Bělá-Jezová, Kostelec nad Orlicí, Zastávka, Havířov

Qu'est-ce qu'un Centre de rétention des étrangers?

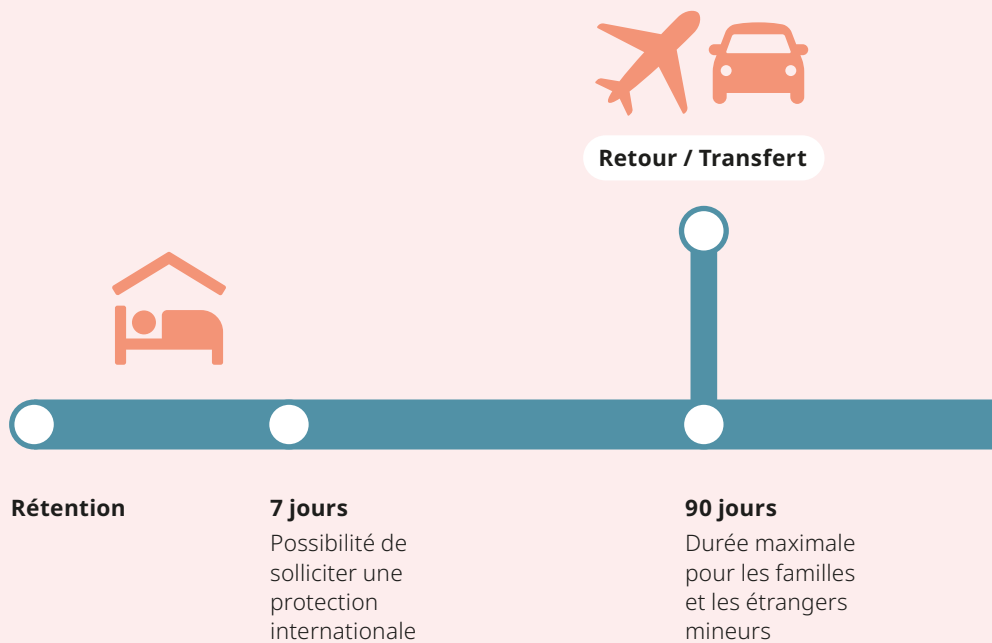
- Également appelé en tchèque «detence» (rétention) ou «záchyty» (retenue), abrégé ZZC (Zařízení pro zajištění cizinců).
- Il s'agit d'un type d'établissement à régime fermé que l'étranger ne peut pas quitter.
- La police des étrangers et le ministère de l'Intérieur y placent les étrangers qui séjournent ou sont entrés en République tchèque en violation de la loi (par exemple sans passeport ou sans visa).

Combien de temps pouvez-vous rester dans un Centre de rétention des étrangers?

- La durée de rétention ne doit pas dépasser 180 jours. Exceptionnellement, la police peut prolonger cette période jusqu'à 545 jours.
- Une famille avec un enfant mineur ne peut pas rester dans un Centre de rétention plus de 90 jours.
- Pendant cette période, la police prépare votre expulsion ou votre transfert vers un autre pays.

Demande de protection internationale dans un Centre de rétention / ZZC

- Vous pouvez demander une protection internationale (asile) dans les 7 jours suivant votre rétention.
- La police des étrangers doit vous dûment informer de cette possibilité.
- La demande de protection internationale ne vous autorise pas à quitter l'établissement. Le ministère de l'Intérieur mènera une procédure distincte sur votre demande (détails ci-dessous).





Retour / Transfert



180 jours

Durée maximale
pour les étrangers
adultes

Possibilité de prolongation de la
rétention

545 jours



Vous allez être transféré vers un autre pays de l'UE en vertu de la Convention de Dublin.

Vous allez être expulsé vers votre pays d'origine.

Vous allez être transféré dans le cadre d'un accord de réadmission.

Pourquoi êtes-vous ici ?



Vous avez séjourné en République tchèque sans documents ni visa.

Vous êtes venu en République tchèque sans documents ni visa.

Vous avez travaillé sans permis de travail.

Vous représentez un danger pour la République tchèque.

Qu'est-ce qu'un Centre d'accueil?

- Le Centre d'accueil sert à héberger les demandeurs de protection internationale (asile) récemment arrivés jusqu'à la fin des procédures initiales, telles que la vérification de l'identité, la prise des empreintes digitales, l'entretien initial et le bilan social, l'examen médical.
- Il n'est pas possible de quitter librement le Centre d'accueil tant que les procédures initiales n'ont pas été accomplies.
- Le Centre d'accueil vous assurera un hébergement, de la nourriture, des articles de toilette de base et des soins médicaux. Les demandeurs de protection internationale ont accès à des services sociaux et psychologiques et peuvent participer à des activités de loisirs, assister à des ateliers artistiques, etc.

Qu'est-ce qu'un Centre de séjour?

- Le Centre de séjour est destiné à héberger les demandeurs de protection internationale qui se sont soumis aux procédures initiales obligatoires au Centre d'accueil, et ce pendant le traitement de leur demande de protection internationale.
- Les demandeurs sont libres de quitter le Centre de séjour. Ils peuvent également déménager dans un logement privé.
- Les services fournis sont similaires à ceux du Centre d'accueil.

Qu'est-ce que c'est?

Protection internationale

La protection internationale est accordée aux étrangers qui se trouvent en République tchèque et dont le retour dans leur pays d'origine serait dangereux. Par exemple, il y a une guerre dans leur pays ou ils risquent d'être persécutés pour leurs opinions politiques.

Il existe deux types de protection internationale : l'asile (à durée illimitée) et la protection subsidiaire (à durée limitée et renouvelable).

Le ministère de l'Intérieur décide d'accorder ou non la protection internationale. Si vous demandez une protection internationale, le ministère de l'Intérieur vous convoquera à plusieurs entretiens accompagnés d'un interprète. Il se renseignera sur les raisons pour lesquelles vous avez quitté votre pays d'origine et sur la possibilité pour vous d'y retourner en toute sécurité. Le ministère collectera également des informations sur votre pays d'origine. Vous pouvez suggérer au ministère de prendre en compte des rapports et des preuves spécifiques. Vous avez également le droit de consulter des avocats et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR) au sujet de votre situation.

Le ministère de l'Intérieur est tenu de prendre une décision concernant la protection internationale dans un délai de six mois. Dans des cas exceptionnels, le délai peut être prolongé.

Vous pouvez introduire une action contre une décision négative. Si vous ne le faites pas, vous êtes obligé de quitter la République tchèque.

Expulsion administrative

Cette décision vous oblige à quitter l'Union européenne. En même temps, la police vous imposera une période d'interdiction d'entrée, pendant laquelle vous ne devez pas retourner dans l'UE. Vous pouvez introduire un recours dans les 10 jours suivant la notification de la décision. Si votre recours est rejeté, vous pouvez intenter une action en justice dans les 10 jours. L'interdiction d'entrée dans l'Union européenne est généralement d'une durée de six mois à dix ans. Si vous quittez volontairement l'UE, vous pouvez demander une réduction de la durée de l'interdiction d'entrée.

Décision de transfert (Dublin, réadmission)

Une décision de vous transférer vers un autre pays de l'Union européenne ou un autre pays responsable de l'examen de votre demande de protection internationale en vertu du règlement de Dublin. Par exemple, si vous avez déposé une demande d'asile en Roumanie ou en Bulgarie, le ministère décidera de vous transférer ou non vers ce pays.

Décision d'obligation de quitter le territoire

Il s'agit d'une décision qui vous oblige à quitter l'Union européenne. Mais elle n'est pas assortie d'une interdiction d'entrée, comme c'est le cas pour l'expulsion administrative. Vous pouvez donc, dès votre retour dans votre pays d'origine, demander n'importe quel visa pour n'importe quel pays de l'Union européenne.

Ordre de quitter le territoire

Le ministère de l'Intérieur ou la police vous délivrera un ordre de quitter le territoire. L'ordre de quitter le territoire vous permet de rester légalement sur le territoire pendant le temps nécessaire pour prendre des mesures urgentes pour quitter le territoire (par exemple l'achat d'un billet d'avion). Cette période ne peut excéder 60 jours et ne peut être prolongée que dans des circonstances exceptionnelles. La période de séjour est déterminée et indiquée dans l'ordre de quitter le territoire par la police ou le ministère de l'Intérieur. Si vous dépassez cette période, vous séjournerez illégalement sur le territoire de la République tchèque.



Qu'est-ce que c'est?

Retour volontaire

La décision volontaire de retourner dans un pays dont vous êtes citoyen ou dans un autre pays qui vous permet d'entrer sur son territoire.

Si vous décidez de bénéficier du retour volontaire, le ministère de l'Intérieur prendra en charge la moitié de vos frais de voyage (vols, billets). En cas de retour volontaire, vous pouvez également demander à la police des étrangers de réduire la durée de l'interdiction d'entrée qui vous a été imposée dans la décision de l'expulsion administrative.

Le Centre de rétention des étrangers / ZZC est régulièrement visité par le personnel du ministère de l'Intérieur qui vous expliquera cette possibilité. Un avocat ou un travailleur social peut également vous donner des informations plus détaillées.

À votre retour, vous devrez payer au ministère l'autre moitié des frais de voyage. Si vous ne payez pas ces frais, vous risquez à l'avenir d'avoir des difficultés à obtenir un visa ou un permis de séjour pour entrer en République tchèque.

Décision de placement en rétention

La décision de la police des étrangers et du ministère de l'Intérieur concernant votre placement dans un Centre de rétention des étrangers. Dans la décision de placement, la police ou le ministère de l'Intérieur expliquent les raisons pour lesquelles ils vous placent dans le Centre à régime fermé. Ils expliquent en vertu de quelle loi ils vous placent en rétention et pour quelle durée. La police des étrangers ou le ministère de l'Intérieur peuvent prolonger votre rétention de manière répétée jusqu'à la durée maximale autorisée (180 jours).

Vous avez jusqu'à 15 jours pour introduire une action contre la décision de placement en rétention. Un avocat vous aidera à la rédiger. L'introduction de l'action contre la rétention ne peut pas prolonger votre séjour dans le Centre de rétention. Votre rétention sera ensuite décidée par un tribunal indépendant.



Si un tribunal décide que votre rétention est illégale, vous devez être libéré immédiatement. Vous avez également le droit de demander une indemnisation pour entrave illégale à la liberté.

Ce qu'il faut faire pour éviter d'être placé dans un Centre de rétention des étrangers / ZZC:

- 1.** Vérifiez la validité de votre passeport, de votre permis de séjour ou de votre visa. Demandez une prolongation de la validité des documents avant la date d'expiration.
- 2.** Traitez à temps une décision négative, un ordre de quitter le territoire ou une expulsion administrative. Si vous recevez une lettre du ministère de l'Intérieur, de la police des étrangers ou d'autres autorités, contactez un conseiller juridique dès que possible.
- 3.** Ne travaillez pas sans contrat de travail et sans permis de travail.
- 4.** Ne travaillez pas avec des agences ou des personnes suspectes qui vous promettent de traiter vos documents contre de grandes sommes d'argent. N'acceptez ni n'utilisez jamais de faux documents (!).
- 5.** Gardez toujours sur vous les documents autorisant votre séjour en République tchèque.



Qui rencontrez-vous dans le Centre de rétention des étrangers / ZZC?



Un travailleur social

Il vous donnera des informations de base sur l'établissement, vos droits et votre situation dans le ZZC. Il répondra à vos questions.

Il peut vous aider à faire des courses, à laver du linge, à vous procurer des articles de toilette (y compris des produits menstruels) ou à modifier votre régime alimentaire.

Il vous assistera si vous rencontrez un problème et si vous avez besoin de quelque chose.

Il vous aidera à obtenir des services d'interprétation, médicaux et juridiques.

Il vous aidera à préparer la fin de votre séjour dans le ZZC (avec le transfert vers un Centre de séjour, vers un autre pays responsable de votre demande d'asile ou avec la préparation de votre retour dans votre pays d'origine).



Un avocat

Il vous donnera des informations de base sur les procédures qui vous concernent, vos droits et votre situation dans le Centre de rétention des étrangers / ZZC. Il répondra à vos questions.

Il vous expliquera la situation et vous aidera à préparer et à déposer un recours ou une action en rapport avec une expulsion administrative, au sujet d'une décision d'obligation de quitter le territoire, d'une décision de relocalisation, d'une décision défavorable en matière de protection internationale ou d'une décision de rétention dans un Centre de rétention des étrangers.

Votre avocat peut demander à consulter votre dossier médical. Si votre téléphone portable contient des éléments de preuve importants pour votre affaire, l'avocat peut demander un accès exceptionnel à votre téléphone portable.



L'assistance juridique est gratuite et un interprète est disponible. L'avocat est tenu de respecter la confidentialité.

Qui d'autre rencontrez-vous dans le Centre de rétention des étrangers / ZZC?

24/7



Service permanent

Assistance 24 heures sur 24 en cas de situation d'urgence.



Médecin/infirmière

Vous aidera si vous avez un problème de santé.



Service de sécurité privé

Chargé de votre sécurité dans le ZZC.



Éducateur/enseignant

Vous proposera des activités de loisirs, vous aidera à enseigner aux enfants.



Psychologue

Peut vous aider si vous souhaitez parler de votre problème à quelqu'un d'autre.



OAMP/Odbor azylové a migrační politiky

Personnel du Département de la politique d'asile et de migration du ministère de l'Intérieur de la République tchèque.



Logeur

Vous fournira des draps de lit ou des articles de toilette, et vous aidera à laver du linge.



Personnel de service

Cuisinier, réparateur.



Police

Membres de la police des étrangers.

Qu'est-ce que le ZCZ met à votre disposition ?



Hébergement



Repas 3 fois par jour

(enfants 5 fois par jour) avec choix du menu en entrant dans l'établissement



Enseignement des enfants

en mettant l'accent sur des cours de tchèque



Activités de loisirs

(salle de télévision, ateliers artistiques, bibliothèque, salle de sport, etc.)



Soins de santé d'urgence



Internet



Cabines téléphoniques publiques locales



Articles de toilette

(serviettes hygiéniques, tampons, rasoirs)



Service social



Assistance juridique gratuite

Ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire dans le ZZC?

Vous ne pouvez pas quitter le ZZC sans le consentement de la police.

Vous devez tolérer des restrictions raisonnables de vos droits (par exemple, le droit à la liberté de mouvement, le droit à la vie privée).

Le ZZC est divisé en 2 parties – une partie avec un régime de sécurité modéré et une partie avec un régime strict.

Si vous êtes agressif et vous ne suivez pas les règles du ZZC, l'établissement peut vous transférer dans la partie à régime strict où la surveillance est accrue.

Vous pouvez recevoir des colis

une fois par semaine, jusqu'à un maximum de 10 kg.

Vous pouvez recevoir des visiteurs 4 fois par semaine,

pour une durée maximale d'une heure.

Lorsque vous quittez le ZZC, vous recevez une facture

qui vous indique le montant à payer pour votre séjour dans le ZZC. Si le tribunal décide que votre rétention est illégale, vous n'êtes pas obligé de payer pour votre séjour dans le ZZC.

Lorsque vous entrez dans le ZZC, vous devez remettre votre téléphone portable, votre argent et vos cartes de crédit.

Vous avez droit à un appel téléphonique de 3 minutes. Vous avez le droit de copier les numéros de téléphone de votre téléphone portable. Vous pouvez utiliser les cabines téléphoniques pour effectuer des appels.

Vous pouvez envoyer et recevoir de la correspondance sans restriction.



Vous pouvez recevoir de l'argent sans restriction

(mais vous devez le mettre en dépôt). Vous pouvez retirer l'argent déposé une fois par semaine jusqu'à 300 CZK pour des achats (par exemple, de la nourriture et des cigarettes). Un membre du personnel vous aidera à faire vos achats.

Vous pouvez vous déplacer librement dans le cadre du régime de sécurité modéré.



Organisation d'aide aux réfugiés – OPU



OPU Prague

 Poděbradská 5, Praha 9, 190 00
 +420 730 158 779, +420 730 158 781



 www.opu.cz
 opu@opu.cz

OPU Brno

 Josefská 8, Brno, 602 00
 +420 731 448 938, +420 731 928 388



 www.opu.cz
 opu.brno@opu.cz

OPU Ostrava

 28. října 81/203, Ostrava 9, 709 00
 +420 604 221 035, +420 731 502 661



 www.opu.cz
 opu.ostrava@opu.cz



OPU Plzeň

 Skvrňanská 1111/12, Plzeň, 301 00
 +420 604 809 165



 www.opu.cz
 opu.plzen@opu.cz

OPU Hradec Králové

 Nerudova 18/39, Hradec Králové, 500 02
 +420 733 278 174

 www.opu.cz
 opu.hradeckralove@opu.cz

Association pour l'intégration et la migration – SIMI

 Havlíčkovo náměstí 2, Praha 3, 130 00
 +420 224 224 379

 www.migrace.com
 poradna@migrace.com